

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service DRH</p>	<p>AVIS DE VACANCE DE POSTE INTERNE</p> <p>Nouvel affichage le 3/02/2023</p>	<p>Direction des soins</p>
---	--	-----------------------------------

Grade : Cadre de santé

Temps de travail : 100 %

Service d'affectation : Direction des soins

Structures en responsabilité : Encadrement de NUIT

Lieu d'intervention : CHS de la Savoie

Liaison hiérarchique : Cadre supérieur de santé référent de l'encadrement de nuit et du pool de nuit

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2023

Relations professionnelles

Liens hiérarchiques :

- Cadre supérieur de santé du service
- Directrice, Coordinatrice générale des soins

Liens fonctionnels :

- Administrateur de garde
- Médecin de garde et médecin d'astreinte
- Astreintes pharmacie, technique et chauffeurs
- Service de police et de gendarmerie
- Préfecture
- Hôpitaux généraux et spécialisés, cliniques
- Etablissements pénitentiaires
- Permanence des tribunaux et de la justice

Missions

L'ensemble des missions s'exercent en transversalité au sein de l'établissement. Dans ce contexte, le cadre de santé de nuit :

- Participe, en collaboration avec l'administrateur de garde et le médecin de garde, à la continuité des soins auprès des patients hospitalisés.
- Doit discerner l'urgence des situations et prendre des décisions rapidement.
- A un rôle d'encadrement des infirmiers et aides-soignants travaillant la nuit.
- Gère le planning des agents du pool de nuit.
- Accueille les nouveaux arrivants, les évalue et remplit le livret d'accueil.
- Assure la gestion des personnels (absentéisme, accident du travail...)
- Assure le suivi des plannings de deux services d'hospitalisation complète placés sous sa responsabilité, en collaboration avec les cadres de jour des unités concernées.
- S'investit dans les différents projets de services et institutionnels.
- A un rôle de formation auprès des personnels de nuit en s'impliquant dans le domaine de la formation et de la recherche soignante.

Activités

- Organiser les admissions de patients.
- Appliquer les règles d'admission de patients relevant de soins psychiatriques sous contrainte
- Prévoir les moyens humains et logistiques nécessaires à l'accueil des patients.
- Evaluer avec les équipes présentes la réalisation des différentes tâches programmées et planifier les actions à poursuivre sur l'amplitude de la journée.
- Faire respecter les procédures institutionnelles existantes.
- Faire appliquer le règlement intérieur du CHS et sa déclinaison dans les unités de soins.
- Transmettre aux cadres de jour des unités les informations nécessaires à la continuité des soins.

- Participer aux différentes instances et réunions institutionnelles.

Compétences et savoir-faire

Le cadre de santé de nuit doit présenter des capacités autour des compétences suivantes :

1. Compétences techniques

- Les décrets de compétences relatifs aux actes professionnels et les procédures et protocoles sont connus pour organiser l'activité du service.
- Utiliser les outils bureautiques de l'établissement.
- Par sa connaissance des pratiques de l'établissement et du service : mobiliser son expertise pour une prise en charge optimale du patient (sécurité et qualité).
- Transmettre ses savoirs.
- Piloter, animer, communiquer, motiver une ou plusieurs équipes.
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles.

2. Compétences Organisationnelles

- Évaluer le temps nécessaire à chaque activité et les ordonner en fonction de l'urgence et des ressources disponibles.
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et d'allouer les ressources pour leur réalisation.
- Évaluer et de proposer une organisation qui prenne en compte les nécessités du service et les impératifs de l'unité.
- Définir les moyens en matériels nécessaires et d'en assurer la disponibilité.
- Accompagner l'équipe dans les remaniements institutionnels.
- Traduire les orientations, plans d'actions et moyens de réalisations en activités quotidiennes.

3. Compétences relationnelles

- Évaluer les écarts entre la prise en charge proposée et la prise en charge attendue des patients pour mettre en place les formations individuelles et collectives au sein du service.
- Evaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs.
- Se positionner en argumentant ses points de vue et en assumant ses choix.
- Écouter et entendre les préoccupations des différents interlocuteurs.
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence

4. Compétences d'adaptation

- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Prendre des décisions dans l'urgence en s'appuyant sur les moyens humains et matériels disponibles.
- Actualiser ses connaissances par le biais de formation.
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence

Roulement et Horaires :

- Base de travail : 32h30
- Roulement d'équipe
- 20h30 – 7h00
- Pas de repos complémentaire au titre de la RTT
- Le roulement de travail de nuit ne couvre pas en totalité le volume horaire annuel exigé. Une participation à des travaux institutionnels est nécessaire pour le compléter : groupes de travail, réunions, formations, ...

Qualifications

- Diplôme Cadre de santé
- Une expérience dans le domaine de la psychiatrie serait un plus

Dossier de candidature et délai

Une lettre de motivation, sous couvert de l'encadrement supérieur et un curriculum vitae (synthétique, 2 pages maximum), constituent le dossier de candidature.

Les **candidatures** doivent être adressées à la Directrice chargée des Ressources Humaines **avant le 4 mars 2023**

Renseignements

Après de la Direction Des Soins :

Madame Marie-José PERNEL, Directrice, Coordinatrice générale des soins au 04.79.60.30.51

Madame Karine MULOT, Cadre supérieur de santé FF au 04.79.60.31.32.